



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

BREVET FEDERAL D'ENCADREMENT SPECTACLE EQUESTRE DE CLUB Niveau 1

Applicable au 10 janvier 2017

Sommaire

Introduction	2
Le Brevet Fédéral d'Encadrement de Spectacles Equestre de Club Niveau 1 : BFE SEC 1 Erreur ! Signet non défini.	
Art 1.Référentiel professionnel du titulaire du BFE Spectacle Equestre de Club Niveau 1	2
Art 2.Organisation de la formation	3
Art 3.Conditions à remplir pour suivre une formation BFE SEC 1	4
Art 4.Organisation des sessions d'examen BFE Spectacle Equestre de Club Niveau1	4
Art 5.Déroulement des épreuves de certification	4
Art 6.Résultats	5
Art 7.Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience – VFAE	5
Art 8.Référentiel de certification BFE Spectacle de Club niveau 1	6
Grille d'évaluation UC 1	7
Grille d'évaluation UC 2	8
Grille d'évaluation UC 3	9
Banque de Questions UC 1 - Culture Equestre	10
Banque de Questions UC 1 - Réglementation et obligations de l'organisateur	12



Introduction

Le spectacle équestre de club est une activité qui contribue par la dynamique qu'elle crée, la diversité et la créativité qu'elle encourage, au développement de l'équitation et des clubs de la Fédération Française d'Equitation.

La création des Brevets fédéraux d'Encadrement de Spectacle Equestre de Club encourage la formation des enseignants et des animateurs dans ce domaine et permet la reconnaissance de leurs compétences.

Dans la poursuite des objectifs de sortie du *Guide fédéral du spectacle équestre de club*, la création de ces brevets fédéraux doit permettre de favoriser l'émergence de projets d'activités de spectacle équestre de club de qualité dans les clubs et de festivals et concours de spectacles dans les régions.

La FFE propose des formations et examens pour le Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Equestre de Club avec deux niveaux.

Le Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Equestre de Club – BFE SEC – niveau 1 certifie pour des enseignants ou des animateurs de club leurs compétences à **concevoir et coordonner un spectacle dans leur club**.

Le Brevet Fédéral d'Encadrement de Spectacle Equestre de Club – BFES – niveau 2 certifie pour des enseignants ou des dirigeants la capacité à **concevoir et organiser un festival ou un concours de spectacles équestres de club**.

Art 1. Référentiel professionnel du titulaire du BFE Spectacle Equestre de Club Niveau 1

L'enseignant ou l'animateur d'équitation dont la compétence est certifiée par le BFE Spectacle de Club niveau 1 conçoit et coordonne un spectacle équestre de club dans sa structure. A cet effet il assure les fonctions suivantes :

Il intègre un projet de spectacle équestre de Club dans une démarche éducative et dans les valeurs collectives de sa structure :

- Il définit ou contribue à la définition de la dimension éducative et des valeurs portées par le projet de spectacle équestre dans la structure,
- Il coordonne ou participe à la coordination de l'équipe pédagogique impliquée dans le projet,
- Il développe ou contribue à développer l'identité de sa structure et le sentiment d'appartenance pour l'équipe d'organisation professionnelle ou bénévole, les participants, les accompagnants et les spectateurs,
- Il contribue à l'émulation et à la cohésion du groupe, tant dans l'équipe d'organisation et l'encadrement, que chez les participants et leurs accompagnants, durant la préparation et la présentation du spectacle,
- Il contribue au développement personnel des participants, en particulier par la confiance qu'il crée, l'implication et le dépassement de soi qu'il favorise chez tous les participants et les contributeurs au projet.

Il conçoit le spectacle et optimise les pratiques artistiques

- Il conçoit ou contribue à la définition du thème ou du fil conducteur du spectacle,
- Il veille à la cohérence des numéros du spectacle,
- Il met en scène le spectacle en veillant à son rythme,
- Il conçoit ou participe à la conception des numéros du spectacle et les met en scène (costumes, musique, décors...),
- Il encadre les séances de préparation des numéros du spectacle après avoir évalué les potentialités des participants et de la cavalerie, en définissant et en partageant avec les participants les objectifs et organise les progressions technique et artistique dans les répétitions.

Il manage le projet événementiel de spectacle équestre de Club

- Il prend en compte dans la préparation du projet les impératifs de sécurité, les obligations légales et la réglementation en particulier liées à l'accueil du public,
- Il prend en compte la dimension économique dans son projet,
- Il prend en compte l'ensemble des éléments nécessaires à la préparation et à l'organisation de son spectacle équestre, les organise et en répartit les responsabilités dans une démarche projet,
- Il conduit la déclinaison opérationnelle de la démarche projet établie pour son spectacle.

Art 2. Organisation de la formation

La formation au BFE Spectacle de Club niveau 1 est organisée par la FFE ou par les Comités Régionaux d'Équitation après agrément de la formation par FFE Formation.

Chaque porteur de projet souhaitant mettre en place une formation dépose un dossier d'agrément pour validation du projet auprès du CRE, qui le transmet à FFE Formation pour agrément. Le dossier comporte :

- le formulaire dédié précisant :
 - L'intitulé de la formation,
 - Les dates et lieu de déroulement prévus,
 - Les conditions particulières d'accès à la formation (pré requis régionaux...),
 - Le tarif d'inscription et les éventuelles possibilités de prise en charge,
 - Le contact régional pouvant renseigner sur la formation.
 - La durée de formation minimale recommandée pour se présenter à l'examen est de 35 heures.
- Un accompagnement à la rédaction du dossier peut être proposé et justifier des volumes horaires de formation supplémentaires, ainsi que des modules de formation complémentaires portant par exemple sur des techniques spécifiques comme le travail en liberté, la voltige cosaque, la poste hongroise....

- un plan de formation précisant le lieu, la durée, le ou les intervenants*, et les objectifs et contenus des interventions détaillées par demi-journées au moins.

*La formation doit être assurée ou supervisée par un expert fédéral du spectacle équestre. Il peut intervenir sur l'ensemble de la formation ou co-animer une ou des séquences de formation avec un ou plusieurs autres intervenants spécialisés dans un domaine (régie, sono, musique, costumes, scénographie, éclairages, animation, techniques équestres...).

Après étude du dossier de demande d'agrément et validation, FFE Formation délivre un numéro d'agrément pour cette formation et inscrit le module au calendrier national consultable sur le site www.ffe.com.

L'organisateur de la formation délivre une attestation de formation validée par le CRE aux stagiaires à l'issue de la formation – téléchargeable sur le site internet fédéral – et en envoie copie à FFE Formation. Cette attestation est valable trois ans pour s'inscrire à l'examen.

Des allègements pourront être accordés par les CRE organisateurs qui devront dans ce cas joindre au dossier d'inscription du candidat une attestation valant allègement des heures non suivies.

La formation doit comprendre au minimum des interventions sur :

- La Pédagogie et le projet éducatif du spectacle équestre de Club :
Enjeux et valeurs du projet collectif, Dynamique de groupe, Gestion de la sécurité des pratiquants...
- Méthodes de créativité :
Choix des mots et des formules, choix des thèmes, choix des scénarii, connaissance des méthodes de créativité...
- Dimension artistique :
Notions de base des mouvements dans l'espace, Rythme, décors, costumes, Symbolique des couleurs.
- Technique équestre :
Signification des mouvements d'ensemble, découverte des pratiques équestres utilisées en spectacle, travail et habitude de la cavalerie...
- Technique régie :
Choix et réalisation d'une bande sonore, mise en œuvre des éclairages, sonorisation de l'espace.
- Méthodologie de projet (4 h minimum) :
Appropriation des outils et méthodes du type : ressources, conducteur de spectacle, tableau de répartition des rôles et missions, rétro planning, budget, obligations légales du spectacle de club...

L'examen comportant la possibilité d'une épreuve d'analyse vidéo, il est fortement recommandé d'intégrer dans la formation des séquences d'analyse vidéo qui permettent de travailler à partir de situations réelles les capacités d'analyse des stagiaires tout en les préparant à la situation de l'examen.

Art 3. Conditions à remplir pour suivre une formation BFE SEC 1

- Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité,
- Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212.1 du code du sport.

Art 4. Organisation des sessions d'examen BFE Spectacle Equestre de Club Niveau 1

4.1 Programmation des sessions d'examen

Les sessions d'examen sont organisées soit par la FFE, soit à l'initiative d'un CRE après organisation de la formation. Le CRE qui désire organiser une session en fait la demande grâce à une DUSE – Déclaration Unique de Session d'Examen, formulaire type téléchargeable en ligne. Il y fait figurer la date, le niveau, le montant des frais d'inscription, le nombre maximum de candidats et la composition du jury.

Dans le cas où l'organisation de l'examen est sous-traitée, le CRE doit valider la DUSE.

La FFE valide la DUSE et publie sur le site www.ffe.com les dates et lieux d'examen ainsi que le déroulement et les conditions pour s'y inscrire. Un examen peut être réservé aux candidats de la formation organisée par la région si cela est précisé sur la DUSE.

Jury

Le jury du BFE Spectacle de Club est composé :

D'un Président du jury responsable de la conformité de l'examen au règlement et aux modalités d'évaluations définies, D'experts fédéraux de la discipline,

D'enseignants ou de dirigeants expérimentés dans la conception et la coordination de spectacles. Le formateur technique référent ne doit pas être membre du jury

Le jury proposé par l'organisateur doit être précisé dans la DUSE et licencié à la FFE puis validé par la DTN. Le jury peut s'entourer de consultants qualifiés.

Dossier et délais d'inscription

Les inscriptions se font au plus tard 2 mois avant la date de la session d'examen auprès du CRE organisateur. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour s'inscrire à l'examen, le candidat doit obligatoirement faire parvenir au CRE organisateur :

L'attestation de suivi de la formation de 35 h minimum, accompagnée éventuellement de l'attestation d'allègement délivrée par le CRE organisateur s'il y a lieu,

Une photocopie de sa licence en cours de validité sur laquelle doit figurer son diplôme d'enseignant ou d'animateur à défaut, joindre une photocopie du diplôme,

Le dossier support de l'UC 3 en trois exemplaires (version papier) et 1 exemplaire en version numérique,

Les droits d'inscription fixés par le CRE organisateur.

Un nombre limite de places est ouvert par session. Le nombre de places sera pourvu par ordre d'inscription à réception du dossier complet.

Les inscriptions sont gérées par le CRE organisateur qui doit s'assurer que les dossiers d'inscription sont complets et comprennent bien pour chaque candidat les attestations de formation validant la formation obligatoire.

Le candidat doit apporter le jour de l'examen la vidéo support de l'épreuve 2 **(dans le cas de présentation vidéo)** sur une clé USB ou un DVD gravé.

Ce support est conservé par l'organisateur qui le transmet à la FFE avec les résultats de l'examen. Le candidat qui s'inscrit à l'examen autorise la FFE à en faire usage dans le cadre de ses formations et examens à l'exclusion de tout usage commercial.

Art 5. Déroulement des épreuves de certification

L'examen comporte 3 UC :

UC 1 : connaissances réglementaires et culture du spectacle équestre° :

Deux questionnaires à réponses multiples portant sur la réglementation et la culture du spectacle équestre, ayant comme support **le guide fédéral « spectacle équestre de club »**.

Répondre à dix questions sur la réglementation et dix questions sur la culture, avoir 7 réponses exactes à chaque questionnaire pour valider l'UC 1.

UC 2 : Présentation et analyse d'un spectacle ou d'une séquence vidéo réalisés dans le cadre du club :

2 possibilités :

- ◆ Le candidat présente, en direct lors d'une rencontre, une séquence d'environ 10 minutes d'un spectacle ou d'une partie de spectacle réalisé par lui, dans son club, dans lequel il a été réellement investi.

Suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes maxi sur la préparation du spectacle, les étapes de la progression, le projet éducatif, les techniques équestres utilisées et la réalisation artistique.

- ◆ Le candidat présente 10 minutes de vidéo présentant un numéro u n extrait d'un spectacle équestre de club dont il a été responsable et dans lequel il a été réellement investi.

Suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes maxi sur la préparation du spectacle, les étapes de la progression, le projet éducatif, les techniques équestres utilisées et la réalisation artistique.

UC 3 : Soutenance d'un dossier à fournir **en version papier (3 ex) et numérique (PDF)**

Le candidat présente et soutient un dossier qu'il a remis au jury portant sur la conception, la préparation et l'organisation d'un spectacle équestre de club dans lequel il doit avoir pris une part active.

Le dossier support de l'entretien présentera :

- les publics (participants au spectacle et spectateurs),
- les objectifs du spectacle et les critères utilisés pour le choix des numéros,
- la préparation du spectacle en détaillant **le numéro présenté** dans la progression des séances de préparation au travers de fiches séances, le choix des musiques et des costumes, l'organisation matérielle du spectacle final,
- la prise en compte des contraintes de sécurité, d'accueil du public et de scénographie,
- les incidences budgétaires du projet.

Art 6. Résultats

Le candidat doit acquérir l'ensemble des 3 unités capitalisables pour obtenir le BFE Spectacle Equestre Niveau 1. En cas de réussite partielle, il peut conserver le bénéfice de la ou des unités capitalisables validées pendant une période de **3 ans** à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

Le CRE organisateur envoie à FFE Formation dans les 10 jours suivant l'examen :

- Le procès verbal réglementaire renseigné et signé téléchargeable sur le site ffe.com,
- Les dossiers d'inscription des candidats avec les attestations de formation,
- Les grilles d'évaluation des UC 1, 2 et 3 renseignées et signées par le jury,
- Un exemplaire de chaque dossier de candidat support de l'UC 3 **et également en fichier PDF,**
- Les supports clés USB ou DVD gravés de l'UC 2 utilisés pour chaque candidat **(si présentation vidéo).**

Art 7. Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience - VFAE

Recevabilité des dossiers

Pour que le dossier de VFAE soit recevable – partie 1, il faut justifier d'une expérience en rapport avec le diplôme demandé, continue ou non, salariée, indépendante ou bénévole, sur une période de **12 mois minimum** et correspondant à un minimum de 1607 heures.

L'expérience doit être en rapport direct avec la spécialité du diplôme visé : conception et coordination de spectacle équestre de club.

Remarque : le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le même diplôme, et pas plus de deux demandes disciplinaires par an.

Jury compétent

Les dossiers – partie 2 – des candidats au BFE SEC par la voie de la VFAE sont examinés par un jury tel que défini au point 6.2 du présent règlement.

Dossier de VFAE

Le candidat au BFE Spectacle de Club par la voie de la VFAE doit constituer un dossier en utilisant le cadre proposé – site www.ffe.com – permettant de vérifier l'adéquation entre l'expérience et les compétences visées. Il doit renvoyer son dossier complet en 4 exemplaires à FFE Formation.

Les justificatifs demandés doivent être joints aux dossiers. Tout dossier incomplet sera retourné.

La partie 1 du dossier permet de statuer sur sa recevabilité. Si la partie 1 est recevable, la partie 2 sera étudiée dans le cadre d'une session d'examen des dossiers.

Le jury peut convoquer le candidat pour un entretien lors de la session d'examen.

En cas d'obtention partielle de VFAE, un candidat peut s'inscrire en complément aux épreuves de l'examen final ou représenter un dossier de VFAE – 1 demande par année civile seulement.

La validité des UC est de trois ans.

Art 8. Référentiel de certification BFE Spectacle de Club niveau 1

UC1 : EC de mobiliser des connaissances réglementaires et culturelles liées au spectacle équestre

EC de mobiliser les connaissances réglementaires liées à la sécurité pour l'organisation d'un spectacle équestre de club.

EC de faire état d'une connaissance et d'une culture du spectacle équestre, de son histoire et de ces acteurs.

UC 2 : EC d'analyser des numéros extraits d'une présentation de spectacle équestre

EC de remettre la vidéo présentée dans le contexte général du spectacle dont elle est extraite : publics, objectifs.

EC de présenter la démarche et les moyens pédagogiques qui ont conduit à cette présentation, le contexte de préparation.

EC d'analyser les dimensions techniques et artistiques de l'extrait présenté, leurs qualités, leurs faiblesses et de proposer des voies d'amélioration et les moyens nécessaires.

EC de présenter la prise en compte de la sécurité et les difficultés rencontrées dans la préparation et la présentation.

UC 3 : EC de conduire un projet de spectacle équestre de club

EC de présenter les valeurs et les objectifs définis du projet de spectacle équestre présenté.

EC de présenter et d'évaluer les choix effectués concernant les ressources humaines, équines et matérielles mobilisées dans le spectacle équestre présenté.

EC de présenter et d'évaluer les choix artistiques effectués dans le spectacle équestre présenté.

EC de présenter et d'évaluer la dimension et les objectifs économiques du spectacle équestre présenté. EC

d'effectuer une analyse globale et un bilan du spectacle présenté et de proposer des évolutions.



Annexe 1
Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club
niveau 1

Grille d'évaluation UC 1

MOBILISER DES CONNAISSANCES

Nom du candidat : **Prénom :**

Lieu et dates de la certification :
.....

Le candidat répond par écrit à dix questions de deux QCM sur :

1 - la réglementation et la sécurité d'organisateur d'un spectacle équestre.

2 - la culture et la connaissance des acteurs du spectacle équestre.

Pour validation avoir 7 réponses exactes par QCM.

Questionnaire 1	+	-
Résultat partiel	A: <input type="checkbox"/>	NA: <input type="checkbox"/>

Questionnaire 2	+	-
Résultat partiel	A: <input type="checkbox"/>	NA: <input type="checkbox"/>

Résultat final (question 1 + question 2)	A: <input type="checkbox"/>	NA: <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------	------------------------------

Commentaires (obligatoires si non acquis) :

Signatures des membres du jury :



Annexe 2
Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club
niveau 1

Grille d'évaluation UC 2

ANALYSE D'UNE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE EN DIRECT
OU
D'UNE PRESTATION VIDEO D'UN SPECTACLE

Nom du candidat : **Prénom :**

Lieu et dates de la certification :

.....

CRITERES	+	-
S'exprime clairement et utilise une terminologie propre à l'activité		
Resitue l'extrait dans le spectacle par rapport à des objectifs pédagogiques, les motivations et les niveaux des publics		
Présente et argumente sur les moyens pédagogiques mis en œuvre pour cet extrait du spectacle		
Analyse l'extrait d'un point de vue artistique et technique, et propose des solutions et des évolutions		
Présente et argumente sur les difficultés rencontrées dans la préparation et la présentation, la manière dont elles sont apparues, leurs causes et les solutions trouvées ou les voies de solution à trouver		
Présente la démarche collective construite par le ou les enseignants autour de ce projet dans le club et en effectue le bilan en termes de cohésion et de dynamique		
Énonce et argumente les dispositions prises liées à la sécurité		
Résultat final	A <input type="checkbox"/>	N A <input type="checkbox"/>

Commentaires (obligatoires si non acquis) :

Signatures des membres du jury :



Annexe 3
Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club
niveau 1

Grille d'évaluation UC 3

CONDUITE D'UN PROJET SPECTACLE EQUESTRE DE CLUB
Présentation et soutenance du dossier

Nom du candidat : Prénom :
.....

Lieu et dates de la certification :
.....

CRITERES	+	-
DOSSIER		
Présente un dossier construit, mis en forme et écrit sans fautes d'orthographe		
Choisit une action pertinente au regard de la certification		
Présente la structure support, le lieu d'organisation, le projet conduit, les publics visés et les objectifs, les valeurs du projet		
Présente les besoins, les contraintes et les choix effectués en termes de ressources humaines, équine et matérielles mobilisées et la prise en compte de la sécurité dans ces choix		
Présente les choix artistiques effectués (thème, décors, fil conducteur, son, lumière...)		
Présente la préparation d'un spectacle de club ou d'un extrait d'un spectacle de club (public, objectif, moyens, progression, fiches séance...)		
Présente les aspects économiques du projet conduit (objectifs, coût, recettes)		
Présente une analyse et un bilan global du projet conduit		
SOUTENANCE		
Fait preuve de réalisme et de lucidité dans le projet présenté, les analyses, argumentations et propositions faites		
Fait preuve de dynamisme, d'ouverture d'esprit, de créativité et d'imagination dans ses pratiques professionnelles		
S'exprime clairement dans un langage professionnel adapté		
Résultat final	A : <input type="checkbox"/>	N A : <input type="checkbox"/>

Commentaires (obligatoires si non acquis) :

Signatures des membres du jury :

Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club

Obtention de 7 bons résultats sur 10 dans chaque QCM pour l'UC 1 soit validée.

Banque de Questions UC 1 - Culture Equestre

Rayer les mauvaises réponses – Une seule erreur par question ne permet pas de comptabiliser la réponse

- En quelle année a été créé « Poney-Passion » ?
 - 1986
 - 1988
 - 1990

- Où se situent les spectacles équestres du « Puy du fou » ?
 - En Alsace
 - En Provence
 - En Vendée

- Qui est le fondateur du « Cirque » à Londres ?
 - La famille Gruss
 - Bartabas
 - Astley

- « François Baucher » fut un grand écuyer du :
 - 16^{ème} siècle
 - 18^{ème} siècle
 - 19^{ème} siècle

- « Equestria » se passe à :
 - Paris
 - Avignon
 - Tarbes

- Qui détient le record du monde de vitesse de passage sous le ventre d'un cheval au galop ?
 - Jean-François Pignon
 - Jean-Claude Savournin
 - Erik des Hasta Luego

- Dans l'antiquité les premières représentations de spectacles équestres étaient :
 - Des numéros de voltige
 - Des courses de chars
 - Des tournois de chevalerie

- A quelle date est parue la première édition du « Guide Fédéral de Spectacle Equestre Club » ?
 - 1992
 - 2002
 - 2012

- Le « Palio de Sienne » se déroule :
 - 1 fois par an
 - 2 fois par an
 - 3 fois par an

- Quel homme de cheval a révolutionné la cascade équestre moderne.
 - Jean-Marc Imbert
 - Jean-François Pignon
 - Mario Lurachi

- Citez trois « Ecoles » ou « Académies » dans le monde.
 - 1 : Ecole Espagnole de Vienne
 - 2 : Le Cadre Noir de Saumur
 - 3 : Ecole Portugaise d'Art Equestre

- En 1559, lors d'un tournoi à Paris, Henry II meurt des suites d'une blessure de lance qui lui traverse :
 - Le cœur
 - Le cou
 - L'œil

- L'école de Versailles a été créée en :
 - 1670
 - 1680
 - 1690

- La salle de spectacle du « Faubourg du Temple » où Astley se produit en 1783 est :
 - Carré
 - Ronde
 - Rectangulaire

- L'éclairage du « Faubourg du Temple » où Astley s'est produit, consommait :
 - 1000 bougies
 - 2000 bougies
 - 3000 bougies

- Quel est la personne qui a largement contribué au développement du cirque :
 - Pierre Ollivier
 - Zingaro
 - Alexis Gruss

- Qui a créé en 1982 le « Musée Vivant du Cheval » à Chantilly.
 - Pascal Marry
 - Yves Bienaimé
 - Jean-François Pignon

- Quel grand écuyer, qui a participé au cirque des « champs Elysées », revendique la paternité des changements de pieds au temps :
 - Le Vicomte d'Aure
 - François Baucher
 - De la Porte du Teil

- Le spectacle « Poney Passion » se déroule :
 - Salon du Cheval de Paris
 - Equita Lyon
 - Salon d'Avignon

- Qui est le créateur de « Poney-passion » à Avignon ?
 - Michel Robert
 - Serge Lecomte
 - Jean-Claude Savournin

Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club

Banque de Questions UC 1 - Réglementation et obligations de l'organisateur

Rayer les mauvaises réponses – Une seule erreur par question ne permet pas de comptabiliser la réponse

- Lors de la présentation d'un spectacle, les cavaliers mineurs doivent obligatoirement porter :
 - Un chapeau
 - Un casque
 - Etre tête nue
- Est-il obligatoire d'avoir une autorisation parentale pour les mineurs pour participer aux spectacles équestres de club ?
 - Oui
 - Non
- Doit-on avoir la présence, *obligatoirement*, pour l'organisation d'un spectacle équestre de club :
 - Des pompiers
 - De la Croix Rouge
 - Du maréchal ferrant
 - Du vétérinaire
 - Des services de police
- **Au niveau administratif, qui doit-on prévenir avant l'organisation d'un spectacle équestre de club :**
 - La préfecture
 - La mairie
 - La SACEM/SPRE
 - Le CD Equitation
- Lors de la représentation d'un spectacle équestre « club » doit-on faire une DUC à la FFE ?
 - Oui
 - Non
- Lors d'une représentation d'un spectacle équestre « club », peut-on faire intervenir un professionnel ?
 - Oui
 - Non
- Si un professionnel de spectacle intervient, il doit fournir à l'organisateur :
 - Sa licence FFE
 - Son certificat médical
 - Copie de son contrat d'assurance
- Le jury de Poney-Passion, est composé de :
 - D'un représentant du public
 - D'un élu du comité régional d'équitation
 - D'un expert fédéral en spectacle équestre
 - D'un moniteur ou animateur ayant un BFE SE
 - D'un membre des clubs participants
- Pour participer à un spectacle équestre est-il prudent de faire signer :
 - Un droit à l'image
 - Une assurance spéciale
- La durée du spectacle équestre dépend de :
 - L'effectif du public
 - Nombre de clubs
 - Nombre de participants
 - Du prix d'entrée

- Le spectacle équestre de club doit-il être obligatoirement payant ?
 - Oui
 - Non
- Pour participer à un spectacle équestre de club le cavalier doit-il avoir au minimum,
 - Pas de galop
 - Galop 2
 - Galop 4
 - Galop 6
- Pour participer à un spectacle équestre de club le cavalier doit-il monter obligatoirement à cheval ?
 - Oui
 - Non
- A partir de combien de cavalier un N° de spectacle équestre peut avoir lieu ?
 - 1
 - 3
 - 6
- Lors d'un spectacle équestre de club est-il autorisé d'utiliser :
 - D'autres animaux
 - Passages dans le feu
 - Divers décors
- Pour participer à un spectacle équestre de club, le cavalier doit-il avoir obligatoirement :
 - Une licence de pratiquant
 - Une licence de compétition
- Qui est responsable de la sécurité du spectacle équestre de club ?
 - Les Haras Nationaux (IFCE)
 - Jeunesse et Sports (DDCSPP)
 - Le dirigeant du club organisateur
 - Le président du Comité Départemental d'Equitation
- La cavalerie doit-elle être obligatoirement déferée
 - Oui
 - Non
- L'organisateur doit-il établir la liste des chevaux, qui rentrent sur le site, pour participer au spectacle équestre de club ?
 - Oui
 - Non
- Pour délimiter les zones de spectacles peut-on utiliser :
 - Des bottes de paille
 - Des lices de dressage
 - De la « rue balise »
 - Du fil de fer lisse galvanisé.